



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.

Rapport N° 26
MODIFICATION ET CREATION DE SERVITUDES
DE PASSAGES TEMPORAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2441-1 et suivants ;

Vu les articles 686 et suivants du Code Civil ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2018, certifiée exécutoire le 7 janvier 2019 ;

Vu l'acte de vente entre l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale (UIOSS) du Puy-de-Dôme et la Ville de Clermont-Ferrand en date du 21 juin 2019 instituant une servitude de passage temporaire ;

Vu l'acte de vente entre l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale (UIOSS) du Puy-de-Dôme et l'OPHIS en date du 22 juillet 2019, transférant le fonds dominant ;

Vu le plan de servitude modificatif joint en annexe ;

Par un acte de vente en date du 21 juin 2019, l'UIOSS a cédé à la Ville de Clermont-Ferrand la parcelle cadastrée section BZ n° 373 située rue Auger et la parcelle cadastrée section BZ n° 317 située rue Pélissier, toutes deux situées à Clermont-Ferrand. A cette occasion, une servitude de passage temporaire a été créée, pour les véhicules, les piétons et les canalisations en tréfonds, dans l'attente du passage dans le domaine public des parcelles constituant le fonds servant.

Cette servitude grève les parcelles cadastrées section BZ n° 373, 317 et 318, fonds servant, au profit des parcelles cadastrées section BZ n° 359, 364, 365, 366, 368, 369, 372 et 374, fonds dominant.

Les parcelles constituant le fonds dominant ont été vendues par l'UIOSS à l'OPHIS, selon acte du 22 juillet 2019. C'est donc l'OPHIS qui bénéficie aujourd'hui de cette servitude.

Dans le cadre du projet d'aménagement du site « Pélissier », l'OPHIS a besoin :

- d'élargir l'assiette de la servitude afin qu'elle porte désormais sur les parties bleue et rouge du plan de servitude joint en annexe ;
- de créer une servitude de passage temporaire pour les piétons et réseaux divers sur la partie verte du plan de servitude joint en annexe.

La nouvelle emprise figure au plan de ladite servitude ci-annexé.

Cette servitude temporaire est constituée jusqu'à ce que le fonds servant ait fait l'objet de travaux d'aménagement (réalisation du cheminement piéton) et soit ouvert à la circulation publique. Elle deviendra caduque dès son entrée dans le domaine public.

Cette servitude consentie à titre gratuit sera établie par acte notarié dont les frais seront à la charge de l'OPHIS.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la modification et la création de servitudes de passages temporaires telles que décrites ci-dessus ;
- de mandater Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand, afin de recevoir l'acte authentique et d'accomplir les formalités y afférent ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte modificatif de cette servitude et tous les documents s'y rapportant.

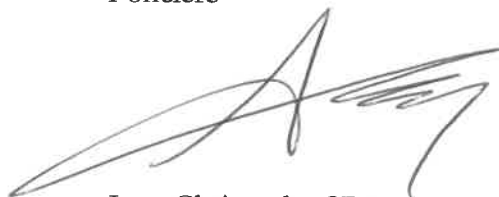
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 NOV. 2020

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Planification et Politique
Foncière


Jean-Christophe CERVANTES



Commune de CLERMONT FERRAND
PLAN DE DIVISION
des parcelles BZ 366-369-374
& PLAN DE SERVITUDE A MODIFIER
Cité Administrative Niel et Pélistier

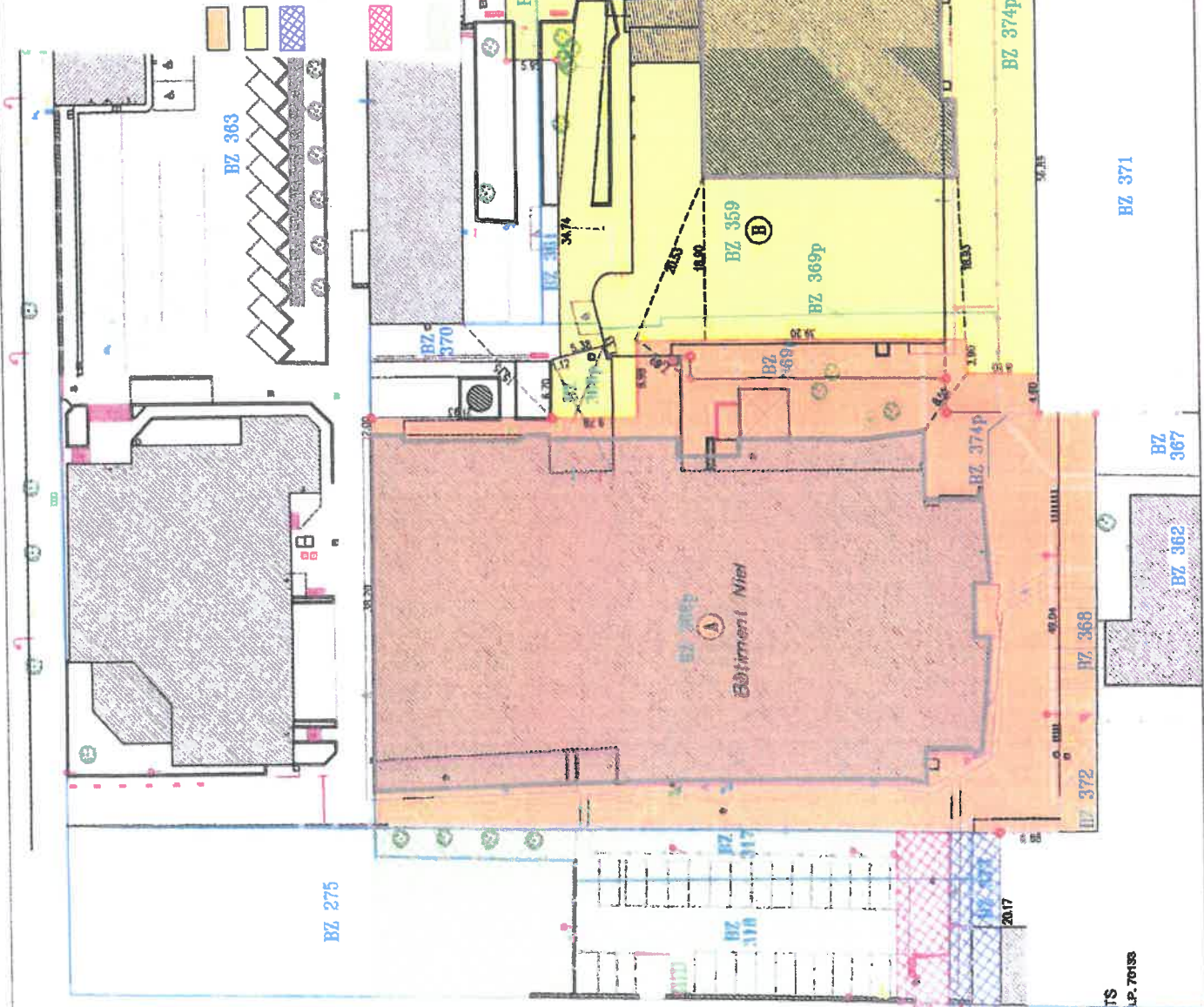
Lot A : BZ 366p-368-369p-372-374p pour une surface mesurée de 4539 m²

Lot B : BZ 359-364-365-366p-369p-374p pour une surface mesurée de 5481 m²

Emprises de la servitude de passage temporaire (véhicules et piétons) créée par acte notarié du 21/06/2019 établi par Maître Frédéric MARTIN, notaire à CLERMONT-FERRAND grevant les parcelles BZ 373-317p-318p sur une largeur de 6m10 en profit des parcelles BZ 359-364-365-366-368-369-372-374.

Modification de la servitude de passage temporaire (véhicules et piétons) sur une largeur supplémentaire de 6m20 grevant les parcelles BZ 373-317p-318p au profit des bâtiments Niel (BZ 366p-368-369p-372-374p) & Pélistier (BZ 359-364-365-366p-369p-374p).

Création d'une servitude de passage piétons grevant les parcelles BZ 275p-317p-318p au profit des bâtiments Niel (BZ 366p-368-369p-372-374p) & Pélistier (BZ 359-364-365-366p-369p-374p).



Echelle	: 1/500
Date	: 13/12/2019
Référence	: 63113-Y15390.01



Rue

Niel



GEOVAL
 GEOMETRES-EXPERTS
 3 rue Yves Lemaître - L.P. 70198
 63504 ISSOIRE Cedex
 TEL: 04-78-08-16-76
 Email: info@geoval.info

BZ 3

BZ 371

BZ 367
 BZ 362

BZ 363

BZ 275

BZ 370

BZ 365

BZ 359

BZ 369p

BZ 374p

BZ 372

BZ 368

BZ 373

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 368

BZ 367

BZ 362

Bâtiment Niel

Bâtiment Pélistier

BZ 374

BZ 369

BZ 368

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 374

BZ 369

BZ 368

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 374

BZ 369

BZ 368

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 374

BZ 369

BZ 368

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368

BZ 372

BZ 318

BZ 317

BZ 374p

BZ 368